



# ASIDCOM

Association de Sensibilisation, d'Information et de Défense de Consommateurs Musulmans  
Association agréée par la préfecture du Nord, le 14 août 2014

Lille, le 30 mai 2016

A l'attention de :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE  
Ministère de l'intérieur  
Place Beauvau  
75800 Paris Cedex 08

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL  
Ministère de l'agriculture  
78, rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

## **Objet : « Aid Al-Adha » et l'abattage clandestin**

### **Copie :**

M. Anouar KBIBECH, Président du Conseil Français du Culte Musulman  
M. Aslam TIMOL, Président de la Commission Halal du CFCM  
M. Amar LASFAR, Président de l'UOIF  
Mr Ahmet OGRAS, Président de la CCMTF  
M. Dalil BOUBAKEUR, Recteur de la GMP  
M. Kamal KABTANE, Recteur de la Grande Mosquée de Lyon  
M. Khalil MERROUN, Recteur de la Grande Mosquée d'Evry

Messieurs les Ministres,

L'Aid Al-Adha, la grande fête musulmane, aura lieu dans moins de quatre mois. Comme chaque année, la préparation de cette fête en France est un vrai casse-tête pour les français de confession musulmane. L'absence d'une évaluation sérieuse quantitative et qualitative des besoins religieux réels pour accomplir les rites du sacrifice le jour de l'Aid occulte la réalité des grandes difficultés rencontrées par les familles musulmanes.

**Les besoins religieux sont, en effet, non-compris et sous-estimés par les pouvoirs publics. Vos interlocuteurs parmi les responsables de la communauté musulmane ne les expriment-ils pas suffisamment ou ne sont-ils pas entendus de votre part ?**

Les conséquences sinistres de cette situation pour le bon vivre ensemble sont très graves. D'une part, l'abattage clandestin est largement pratiqué. Outre les risques sanitaires, « être contraint » de vivre les festivités dans l'illégalité déçoit le sentiment citoyen, notamment chez les jeunes français musulmans. D'autre part, les mesures répressives, qui ont visé des quartiers précaires, en présence des militants de la Fondation Brigitte Bardot condamnée cinq fois pour propos antimusulmans, sont dignes d'une parade islamophobe (voir article en PJ). Or, nous avons la

conviction que la responsabilité de l'abattage clandestin doit être partagée, tant qu'il n'y a pas de solutions suffisantes et adaptées aux besoins religieux réels.

Pouvez-vous, Messieurs les Ministres, s'assurer que la circulaire de l'Aid Al-Adha de 2016 et son application prennent en considération les éléments exposés ci-dessus et dans notre courrier à votre attention, datant du 25 septembre 2015. Il est indispensable que la politique d'exclusion des besoins d'une grande part des familles musulmanes évolue pour des politiques plus englobantes, plus conformes avec le principe constitutionnel désignant l'Etat comme garant du libre exercice du culte.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de mes meilleures salutations.

Hanen REZGUI PIZETTE  
ASIDCOM, Présidente

